

547

S. S. 19-6

- 5 -

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier le point de départ du délai de dix mois imposé à la femme divorcée avant de se remarier. (N° 132, année 1907.)

(Nommée le 6 juin 1907.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : Guillaume POULLE.  
2<sup>e</sup> — Maxime LECOMTE.  
3<sup>e</sup> — GUILLIER.  
4<sup>e</sup> — CHAUMIÉ.  
5<sup>e</sup> — EXPERT-BEZANÇON.  
6<sup>e</sup> — DUFOUSSAT.  
7<sup>e</sup> — PAULIAT.  
8<sup>e</sup> — GOIRAND.  
9<sup>e</sup> — CICÉRON.

Secrétaire  
et  
Rapporteur

Président



1  
Séance du 7 Juin 1907

La Commission a reçu par l'intermédiaire de M.  
Gouraud, son secrétaire et par rapporteur M.  
Hillairet Boule

Le Président  
S. Boule

Le Secrétaire  
Gouraud

Séance du 25 Juin 1907

La Commission a entendu la lecture du rapport de  
M. Boule et l'approuve et en autorise le dépôt.

Le Président  
Gouraud